



Trois ex-chefs d'état haïtiens vont faire face à la justice haïtienne pour ce mois mars, Jean Claude Duvalier qui fait face à plusieurs plaintes d'anciennes victimes de son régime; Jean Bertrand Aristide et René Préval dans le cadre de l'enquête en cours sur l'assassinat du journaliste Jean Léopold Dominique.

Dans sept jours, le juge de la cour d'appel Jean Joseph Lebrun a ordonné un nouveau rendez-vous à l'ancien homme fort d'Haïti qui s'est présenté jeudi devant une cour d'appel de Port-au-Prince après avoir fait faux bond à la justice haïtienne à trois reprises.

Baby Doc, qui a dirigé le pays de 1971 à 1986, est dénoncé par de nombreuses personnes d'avoir ordonné des arrestations arbitraires et d'avoir fait torturer et tuer des opposants politiques sous son régime tenu d'une main de fer par les membres de sa milice paramilitaire.

Outre l'ex chef des Tontons Macoutes, Jean-Bertrand Aristide, serait aussi dans la ligne de mire de la justice haïtienne, le juge Ivickel Dabrézil, qui enquête sur le meurtre de l'ex-directeur de Radio Haïti aurait attribué un mandat de présentation au chef de Fanmi Lavalas.

Toujours dans le cadre de l'enquête, sur l'assassinat du journaliste Jean Dominique ainsi que Jean-Claude Louissaint abattus par un commando le 3 avril 2000, un mandat de comparution a été décerné à l'ancien Président René Préval. M. Préval est convoqué le 14 mars prochain au cabinet d'instruction.

Réactions de la Diaspora

« Monsieur Duvalier est concerné par plusieurs plaintes pour arrestations arbitraires, tortures et détentions illégales. Il ne doit pas s'en sortir sans être fermé pour crime contre l'humanité pas plus pour détournement de fonds », a réagi à Haïti Press Network, un compatriote sous couvert de l'anonymat.

« On devrait aussi accuser les successeurs de Jean Claude Duvalier qui eux aussi ont continué dans la corruption. Haïti n'a pas changé depuis le départ de baby Doc au contraire elle s'est empirée », ont scandé beaucoup d'haïtiens résidents en Floride.

« L'enquête sur l'assassinat du journaliste Jean Léopold Dominique doit être terminée, si René Préval et Jean Bertrand Aristide doivent comparaître devant la justice, je pense que c'est normal, en France, d'anciens présidents se sont présentés devant la justice française, il n'y a rien de trop grave dans cela », estime pour sa part Clément Bourseau, un haïtiano-américain.

« Malgré les retards accumulés dans le cas Jean Dominique, je veux encore croire dans la capacité de la justice haïtienne à accomplir ce que presque tout le monde estime impossible », espère-t-il.

Il est possible que les dossiers Duvalier, Aristide et Préval soient un casse-tête pour la justice haïtienne, mais il montrera par ailleurs dans quelle mesure celle-ci est crédible et autonome. Traduire en justice des anciens chefs d'états haïtiens pour corruption, crime, dilapidation des fonds de l'état garantira que personne ne bénéficie de l'impunité.

Haïti-Justice : Duvalier, Aristide et Préval devant la justice

Écrit par FA/HPN

Vendredi, 01 Mars 2013 00:24

Frantz Alcéma (USA)

salutano@yahoo.fr